

SEANCE DU 20 DÉCEMBRE 2024

Convocation du 13/12/2024

Publication le 23/12/2024

Conseillers en exercice : 43

Présents : 34

Quorum : 22

L'an Deux Mille Vingt Quatre, Le Vingt Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

N° 04\_201224

**OBJET : ADMINISTRATION  
GENERALE**

Approbation de l'Avenant n°1  
à la Délégation de Service  
Public SEMAGORA.

**PRESENTS :**

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Monsieur Philippe AMY, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Madame Stéphanie HARKANE, Monsieur Léo MOURNAUD, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Monique MOISE-HIRMAN, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Brigitte AMOROS, Madame Magali ROUX, Madame Faustine THIBAUD, Monsieur Jérémy COETTO, Monsieur Jérémy PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Madame Magali GIOVANNANGELI, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :**

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Pascal AGOSTINI), Monsieur Yoann LEANDRE (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Monsieur Patrice JARQUE (donne pouvoir à Monsieur Léo MOURNAUD), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Eliette MEZERGUES-MAUTREF (donne pouvoir à Monsieur Alexandre LATZ), Madame Michèle BOUGEAREL (donne pouvoir à Madame Joëlle MELIN), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS)

**Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.**

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20241220-201224\_04-DE  
Reçu le 23/12/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
23/12/2024



**Délibération n°04\_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)**

**Monsieur Alain ROUSSET rapporte :**

Par contrat de Délégation de Service Public en date du 28 Octobre 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence a confié à la société SEMAGORA la gestion et l'exploitation du Centre des congrès AGORA pour une durée allant de sa notification jusqu'au 31 Décembre 2026.

Dans ce cadre, le Délégué assure également l'animation et la valorisation de la filière Argile, au titre de ses missions de contribution à l'attractivité économique et culturelle du territoire.

Eu égard à la restitution à la Ville d'Aubagne de l'activité « Animation, développement et mise en valeur de la filière Argile et gestion des Ateliers Thérèse Neveu », la Commune devient, par le présent avenant ci annexé, cocontractante du contrat de Délégation de Service Public relatif à la gestion et l'exploitation du Centre des congrès AGORA. En outre, elle se substitue à la Métropole Aix-Marseille-Provence concernant les activités de la délégation de nature à mettre en valeur la filière Argile et la galerie Argilla.

Désormais, la Commune disposera de la jouissance de ces locaux avec pour objectif exclusif, un usage d'intérêt général par la mise en place et l'exploitation d'un lieu d'exposition et de vente de la production locale de la filière Argile du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, en vue de soutenir le développement économique et le maintien des emplois de cette activité.

Cette délibération propose, dès lors, d'approuver les termes de l'Avenant n°1 à intervenir avec la société SEMAGORA et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**VU** la délibération n° BPA-007-16100/24/CM du 18 Avril 2024, par laquelle le Conseil de Métropole a approuvé le transfert de l'activité « Animation, développement et mise en valeur de la filière Argile et gestion des Ateliers Thérèse Neveu » à la Commune d'Aubagne à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025,

**VU** la délibération n° ATC-008-05/12/2024-CM du 5 Décembre 2024 par laquelle le Conseil de Métropole a approuvé l'Avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public,

**VU** l'article R.3135-7 du Code de la Commande Publique relatif aux modalités de modification d'un contrat de Concession de Service Public,

**CONSIDÉRANT** que les parties se sont rapprochées en vue de convenir de nouvelles modalités d'exécution du contrat de Délégation de Service Public relatif à la gestion et à l'exploitation du Centre de Congrès AGORA comme les activités de la délégation de nature à mettre en valeur la filière Argile,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : d'APPROUVER les termes de l'Avenant n°1 au contrat de Délégation de Service Public relatif à la gestion et à l'exploitation du Centre des Congrès AGORA ;

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20241220-201224\_04-DE  
Reçu le 23/12/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
23/12/2024



**Délibération n°04\_201224 du Conseil Municipal du vendredi 20 décembre 2024 (suite)**

**ARTICLE 2** : d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer ledit Avenant ainsi que tout document y afférent.

**ADOpte A L'UNANIMITE des MEMBRES PRESENTS**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Gérard GAZAY**  
Maire

Accusé de réception en préfecture  
013-211300058-20241220-201224\_04-DE  
Reçu le 23/12/2024  
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=195447GQM268,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU=0002 211300058,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323131333030303538,O=COMMUNE D AUBAGNE,C=FR  
23/12/2024

